

**Monsieur Luc HÉRITIER**  
**Président**  
**de la Chambre régionale des comptes**  
**des Pays de la Loire**  
**25 Rue Paul Bellamy**  
**44041 Nantes**

**Nantes, 4 décembre 2024**

**Objet :** Proposition d'auto-saisine concernant les impacts de la suppression des subventions aux associations et structures culturelles des Pays de la Loire

Monsieur le Président,

Nous nous permettons, par ce courrier, de vous proposer de vous autosaisir, en application de l'article R245-1-1 du Code des juridictions financières, pour évaluer les impacts de la décision récente de Mme Christelle Morançais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, de supprimer les subventions attribuées à de très nombreuses associations et structures culturelles ligériennes.

Cette décision, qui prend place dans l'annonce par voie de presse le 11 octobre dernier d'économies de 100 millions€ sur les crédits de fonctionnement de la Région, soulève des interrogations légitimes quant à ses répercussions sur :

- la vitalité et la pérennité des associations et structures culturelles de la région ;
- l'accès des citoyens à une offre culturelle diversifiée et de qualité ;
- les effets économiques, sociaux et territoriaux de cette mesure sur les collectivités locales ;
- la conformité avec les engagements pris en matière de soutien à la culture au titre des politiques publiques régionales.

Cette décision intervient dans un contexte incertain au niveau régional et au niveau national avec :

- l'insuffisance du débat d'orientations budgétaires, en raison d'éléments très généraux sur l'évolution de dotations de l'Etat, soumis à des incertitudes d'ampleur sur les prévisions de recettes ne permettant pas aux élus régionaux d'être suffisamment éclairés sur le budget 2025 ;
- le manque de justification des coupes budgétaires en fonctionnement, alors que le niveau d'épargne ne semble pas dégradé ;
- l'absence de détail concernant les investissements.

L'évaluation des politiques publiques, compétence que votre chambre peut exercer de sa propre initiative, semble particulièrement opportune dans ce contexte. Une analyse approfondie et impartiale pourrait éclairer tant les élus que les citoyens sur les conséquences réelles de cette décision, dans un esprit de transparence et d'amélioration continue des actions publiques.

Nous sommes convaincus que votre expertise contribuerait à fournir un éclairage précieux et permettrait de mesurer objectivement les effets de la suppression des subventions culturelles. Une telle évaluation pourrait également inspirer des mesures correctives ou des recommandations en matière de gestion des finances publiques.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce sujet ou pour vous transmettre tout élément complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Lucie Etonno**

Conseillère régionale de Vendée  
Présidente de groupe L'écologie Ensemble



**Guillaume GAROT**

Député de la Mayenne  
Conseiller régional  
Président du groupe Printemps des Pays de la Loire

